

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19h30, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Alexandra AVRIL, Patrick BERTRAND, Joëlle BROYER, Pauline CLAEYS, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Emilie HAUTCOLAS, Elise MERCIER, Arnaud MILLET, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Jean-Philippe UGOLINI, Michel VUGNON

Secrétaire de séance : Jean-Philippe UGOLINI

Date de convocation : 26/03/2026

1. INSTALLATION CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-03-017 : délégation de compétences du Conseil municipal au maire

Le Maire expose qu'en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22), le Conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de compétences en vue de permettre un fonctionnement plus fluide de l'administration communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide, pour la durée du mandat, de déléguer au maire les compétences suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en fonction de leur montant, jusqu'à un seuil de 15 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %
- réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des sommes inscrites chaque année dans le budget primitif et de procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- décider de la conclusion ou révision de baux de location dont la durée n'excède pas douze ans
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €
- d'exercer au nom de la commune le droit de préemption dans le cadre de la délibération du 18 février 2014 instituant le droit de préemption urbain sur la commune

Selon les dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, le Maire rendra compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Délibération n° 2026-03-018 : constitution et composition des commissions municipales

Le Maire procède, par suite du renouvellement des conseillers municipaux le 15 mars 2026 et de l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026, à la constitution des commissions municipales et à l'élection des membres pour siéger au sein de ces commissions. Le maire ou un adjoint préside de chaque commission.

15 votants, 15 suffrages exprimés, sont élus à l'unanimité :

FINANCES – incluant administration, RH

BROYER Joëlle, AVRIL Alexandra, CLAEYS Pauline, de CLAVIERE Marc, MILLET Arnaud, MOREL Daniel, MOREL Ophélie, RIGOLLET Carine

INFRASTRUCTURES - incluant voirie, assainissement, bâtiments, réseaux, DECI

MOREL Daniel, BERTRAND Patrick, de CLAVIERE Marc, MILLET Arnaud, TUFEL Gérard, VUGNON Michel

CADRE DE VIE - incluant urbanisme, environnement, aménagement du territoire, fleurissement, sécurité publique

MILLET Arnaud, CLAEYS Pauline, de CLAVIERE Marc, HAUTCOLAS Emilie, MERCIER Elise, MOREL Daniel, MOREL Ophélie, VUGNON Michel

ECONOMIE, SOCIAL, JEUNESSE - Incluant tourisme, agriculture, commerce, action sociale, Club Condeiss'

RIGOLLET Carine, BERTRAND Patrick, BROYER Joëlle, CLAEYS Pauline, MERCIER Elise, TUFEL Gérard, UGOLINI Jean-Philippe

CULTURE ET COMMUNICATION - incluant patrimoine, relations presse

GAUTIER Stephen, AVRIL Alexandra, HAUTCOLAS Emilie, MERCIER Elise, RIGOLLET Carine, UGOLINI Jean-Philippe

Commissions administratives – désignation des membres

Commission d'appel d'offres (Délibération n° 2026-03-019)

Titulaires : Patrick BERTRAND, Daniel MOREL, Arnaud MILLET

Suppléants : Gérard TUFEL, Marc de CLAVIERE, Joëlle BROYER

Organismes extérieurs – désignation des délégués

Comité National d'Action Sociale (CNAS) (Délibération n° 2026-03-020)

Titulaire : Alexandra AVRIL

Etablissement Public Foncier de l'Ain (Délibération n° 2026-03-021)

Titulaire : Stephen GAUTIER

Suppléant : Marc de CLAVIERE

Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) (Délibération n° 2026-03-022)

Titulaire : Marc de CLAVIERE

Suppléants : Gérard TUFEL, Jean-Philippe UGOLINI

Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive (SIVOS) (Délibération n° 2026-03-023)

Titulaires : Stephen GAUTIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Emilie HAUTCOLAS

Suppléant : Gérard TUFEL

Syndicat Intercommunal Veyle Reyssouze Vieux Jonc (Délibération n° 2026-03-024)

Titulaires : Stephen GAUTIER, Daniel MOREL

Suppléants : Gérard TUFEL, Marc de CLAVIERE

Désignation de référents et correspondants

Le Conseil municipal procède à la désignation de référents, comme suit :

- Lutte contre les Violences conjugales (Délibération n°2026-03-026) : Ophélie MOREL
- Defense (Délibération n°2026-03-027) : Stephen GAUTIER
- Sécurité (Délibération n° 2026-03-028) : Arnaud MILLET
- Ambroisie (Délibération n° 2026-03-029) : Michel VUGNON, Arnaud MILLET
- Incendie et Secours (Délibération n°2026-03-030) : Arnaud MILLET
- Frelon Asiatique (Délibération n° 2026-03-031) : Arnaud MILLET

Délégation de fonctions du maire aux adjoints

M. le Maire donne lecture de l'arrêté municipal n° 2026-011 donnant délégation de fonctions aux adjoints, soit :

Daniel MOREL – délégué aux Infrastructures

Carine RIGOLLET – déléguée à l'Economie Social et Jeunesse

Arnaud MILLET – délégué Cadre de Vie

Joëlle BROYER – déléguée Finances, RH

Les quatre adjoints ont délégation, dans l'ordre de leur nomination, pour signer tous les documents administratifs, état civil et pièces comptables en l'absence du maire.

Délibération n° 2026-03-025 : indemnités de fonction maire et adjoints

Vu le barème fixé pour les indemnités du maire et des adjoints par les articles L.2123-23 à L.2511-35 du code général des collectivités territoriales, vu l'arrêté du maire en date du 30 mars 2026 définissant les délégations de fonction données aux adjoints, vu le montant des indemnités fixées sur l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire, au 1^{er} janvier 2026, l'indice brut 1027, considérant que la commune de Condeissiat appartient à la strate de 500 à 999 habitants, au regard du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2026, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les indemnités votées pour le maire et les adjoints seront égales au montant fixé pour la tranche de population de 500 à 999 habitants, au taux maximal, soit pour Stephen GAUTIER, maire : 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

pour Daniel MOREL, 1^{er} adjoint, Carine RIGOLLET, 2^{ème} adjoint, Arnaud MILLET, 3^{ème} adjoint, Joëlle BROYER, 4^{ème} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités seront versées mensuellement à partir du 1^{er} avril 2026.

2. FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est un document commun comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Condeissiat a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Daniel MOREL, 1^{er} adjoint ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget annexe Assainissement et du budget Principal de la commune de Condeissiat.

Budget ASSAINISSEMENT (Délibération n° 2026-03-032) : le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ASSAINISSEMENT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	409 195,80 €	53 399,00 €	462 594,80 €
	Recettes réalisées	422 198,03 €	34 515,14 €	456 713,17 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	108 650,13 €	53 399,00 €	162 049,13 €
	Dépenses réalisées	24 136,85 €	37 068,15 €	61 205,00 €
	Restes à réaliser	84 506,62 €	0,00 €	84 506,62 €
Différence entre titres et mandats	Solde réalisations exercice (+/-)	398 061,18 €	-2 553,01 €	395 508,17 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-300 545,67 €	0,00 €	-300 545,67 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	97 515,51 €	-2 553,01 €	94 962,50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-84 506,62 €	0,00 €	-84 506,62 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	13 008,89 €	-2 553,01 €	10 455,88 €

Budget PRINCIPAL (Délibération n° 2026-03-033) : le compte financier unique est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	694 041,00 €	654 623,00 €	1 348 664,00 €
	Recettes réalisées	61 098,98 €	679 536,99 €	740 635,97 €
	Restes à réaliser	267 608,40 €	0,00 €	267 608,40 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	836 379,53 €	964 649,94 €	1 801 029,47 €
	Dépenses réalisées	471 766,09 €	610 131,89 €	1 081 897,98 €
	Restes à réaliser	187 879,38 €	0,00 €	187 879,38 €
Différence entre titres et mandats	Solde réalisations exercice (+/-)	-410 667,11 €	69 405,10 €	-341 262,01 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	142 338,53 €	310 026,94 €	452 365,47 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-268 328,58 €	379 432,04 €	111 103,46 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	79 729,02 €	0,00 €	79 729,02 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-188 599,56 €	379 432,04 €	190 832,48 €

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution des présentes délibérations.

3. INFRASTRUCTURES

VOIRIE

Allée de Romans : Daniel MOREL rappelle que, par suite de l'accident de la circulation impliquant le car scolaire, l'entreprise MCS TP a été retenue pour le busage de l'accotement sur une longueur de 42 ml. Il est décidé à l'unanimité de solliciter un nouveau devis pour une solution en tuyau annelé qui devrait être moins onéreuse qu'un tuyau en béton armé.

En réponse à l'interrogation de Patrick BERTRAND, Stephen GAUTIER confirme que la responsabilité de la commune n'a pas été engagée lors de cet accident. Ces travaux de busage, engagés à l'initiative de la municipalité, visent à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route sur ce tronçon sinueux de l'Allée de Romans.

Aménagement parking salle polyvalente : Stephen GAUTIER rappelle la nécessité d'aménager le parking (caniveaux pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et pour décourager les rodéos urbains). Daniel MOREL se charge de faire réactualiser les devis.

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2026-03-034 : réhabilitation du système de traitement

Le Maire rappelle que par délibération du 08/09/2025, le Conseil municipal a mandaté STRUCTURES ETUDES DIAGNOSTICS (SED) pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du système de traitement, comprenant :

- Etude d'avant-projet : collecte des données, reconnaissance terrain, acceptabilité du milieu récepteur
- Etude de projet et préparation du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau
- Etablissement du dossier de consultation des entreprises et assistance
- Examen des plans d'exécution des entreprises
- Suivi de chantier
- Suivi de la qualité et conformité des travaux

Il informe qu'en parallèle de cette mission, il est nécessaire d'étudier la suppression du déversoir d'orage existant sur la RD26 et de reprendre le réseau de rejet jusqu'au milieu naturel. Après ces travaux, une campagne de mesures complétera l'étude de la station d'épuration. Il présente le devis de STRUCTURES ETUDES DIAGNOSTICS (SED) pour cette prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis établi par SED pour :

- l'étude et le suivi des travaux sur le déversoir d'orage et la conduite d'eau pluviale
- l'élaboration et le suivi de la campagne de mesures

pour un montant total de 7 800,00 € HT, soit 9 360,00 € TTC. Le Conseil autorise M. le Maire à solliciter les subventions accessibles pour ce type d'études auprès du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau RMC.

Mise en séparatif des bâtiments communaux

Daniel MOREL rappelle au Conseil que depuis les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif, la commune est tenue de réaliser des travaux de mise aux normes des évacuations d'eaux pluviales sur le bâtiment de la mairie (avec perçage du mur au fond de la cour), le four communal et sur l'abribus situé Place de la Bascule. Une consultation a été lancée fin 2026 pour ces travaux. Il est décidé de relancer les entreprises, car un seul devis a été réceptionné à ce jour.

Par ailleurs, Daniel MOREL rappelle que certains particuliers riverains des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif devront également procéder à la mise en séparatif des évacuations de leurs logements avant le 31/03/2027. Un rappel sera initié prochainement par la commission Infrastructures.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

SCI PORTE DE LA DOMBES : Stephen GAUTIER rappelle l'historique de cette affaire. La démolition de l'immeuble 4 route de la Bresse a été réalisée en février 2026 par l'entreprise JMTP. Marc de CLAVIERE confirme qu'en ce qui concerne le bâtiment mitoyen Restaurant Rolande, la consolidation a été réalisée selon les consignes de l'expert. En revanche, l'autre bâtiment mitoyen situé Route de Servas ne semble pas avoir été consolidé correctement.

5. ECONOMIE SOCIAL JEUNESSE

ECONOMIE

Marché de producteurs : Stephen GAUTIER rappelle que lors de la séance du 09/03/2026 le Conseil municipal a considéré que ce marché trimestriel devrait être ouvert aux producteurs locaux, ainsi qu'aux structures sises sur le territoire communal qui transforment des aliments produits à Condeissiat. Il se charge de se renseigner en prévision des marchés de producteurs prévus.

SOCIAL

Carine RIGOLLET fait un retour au Conseil concernant la soirée d'animations organisée le 27/03/2026 : soirée cinéma proposée par la bibliothèque municipale, passage à la mairie de la Course du Cœur (Paris - Les Arcs) le 28/03/2026 vers 2h30 du matin. Par ailleurs, lors de cette soirée, les jeunes du Club Condeiss' ont fabriqué des pizzas cuites au four communal.

ANIMATIONS

Carine RIGOLLET annonce que le Club Condeiss' envisage d'organiser une balade à vélo le 11/04/2026. Cette activité sera ouverte à tous.

Les autres manifestations prévues :

- 16/06/2026 : Rêves de Cirque
- 17/07/2026 : Cuivres en Dombes

Stephen GAUTIER annonce la programmation, le 07/08/2026, du festival de musique baroque à l'église de Condeissiat.

6. QUESTIONS DIVERSES

Circulation RD 64 : Daniel MOREL informe le Conseil municipal que le Département de l'Ain annonce l'installation dans les prochaines semaines de panneaux « Stop » et « Cédez le passage » aux intersections le long de la Route de Servas et de la Route de Neuville-les-Dames.

Salle polyvalente : afin d'entreposer les bacs de déchets ménagers à l'écart de la salle polyvalente, une plateforme béton sera mise en place derrière la haie par l'agent communal.

Réseau mobile : Daniel MOREL soulève les problèmes de réseau rencontrés ces derniers jours. Le maire rappelle que l'entreprise ORANGE réalise actuellement des modifications sur l'antenne GSM, en prévision du passage à la 5G.

La séance est levée à 22h00